



CEDIDAC

**CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE (DROIT INDUSTRIEL, DROIT
D'AUTEUR, DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**

FORMATION CONTINUE

DROIT À L'OUBLI DU MYTHE À LA RÉALITÉ

JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

13h30 - 17h45

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

(la salle exacte sera précisée ultérieurement)

UNIL | Université de Lausanne

PROGRAMME

ORGANISATION : N. CAPT - B. COTTIER - D. MASMEJAN & E. PHILIPPIN

- 13h30** Accueil des participants et distribution de la documentation
- 14h00** Introduction et bienvenue
-
- 14h10** **La perspective européenne**
Jean-Philippe Walter, préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence, président du comité consultatif de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel
- 14h40** **La perspective suisse**
Philippe Meier, professeur à l'Université de Lausanne, avocat
- 15h20** **La perspective technologique : le droit à l'oubli numérique est-il réalisable ?**
Jean-Henry Morin, professeur à l'Université de Genève
- 15h50** *Pause*
- 16h20** **La perspective journalistique : peut-on contraindre les médias à oublier ?**
Nicolas Capt, avocat, Capt & Wyss
Denis Masméjan, docteur en droit, journaliste
- 16h50** **La perspective alternative : peut-on oublier sans effacer ?**
Gianni Cattaneo, avocat, Cattaneo & Postizzi
- 17h10** **Table ronde**
présidée par **Bertil Cottier**, professeur aux Universités de Lugano et Lausanne; avec **Alexis Roussel**, président du Parti pirate suisse; **Daniel Cornu**, médiateur du groupe de presse Tamedia; **Dominique Botti**, journaliste; et **Oliver Waespi**, docteur en droit, Office fédéral de la culture
- 17h45** Clôture du colloque et apéritif
-

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférenciers. Celles-ci sont à adresser au secrétariat sur papier libre ou par e-mail à l'adresse cedidac@unil.ch, en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateurs auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date de la manifestation. L'inscription est nominative et **définitive**. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

2. CONFIRMATION – PAIEMENT

Une confirmation écrite et une facture, avec BVR, vous parviendront après enregistrement de votre bulletin d'inscription.
Le paiement doit intervenir à réception de la facture.

3. EMPLACEMENT

Les séances auront lieu à Dorigny-près-Lausanne, qui peut être rejoint en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Dorigny».
Plan d'accès sur <http://planete.unil.ch>.
L'utilisation des transports publics est encouragée.

4. FINANCE D'INSCRIPTION – ANNULATION

La finance d'inscription de CHF 300.– par demi-journée et par personne (CHF 250.– pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation et le café servi pendant la pause. Sur demande: tarifs spéciaux pour avocats-stagiaires, stagiaires notaires, doctorants et étudiants.

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir au plus tard 10 jours avant la demi-journée. Dans tous les cas d'annulation, une somme de CHF 80.– sera facturée pour les frais administratifs.



Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque.

5. RENSEIGNEMENTS

CEDIDAC
UNIL - Quartier Dorigny
Bâtiment Internef
CH-1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50
Fax 021 692 28 55
cedidac@unil.ch
www.cedidac.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

La personne soussignée, ayant pris connaissance des conditions générales figurant au dos de ce bulletin et les acceptant :

a) **prendra part** à la demi-journée d'étude du 20 novembre 2014 « **Droit à l'oubli : du mythe à la réalité** » :

- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 300.-/personne)
- OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 250.-/personne)

b) **prendra part** à la demi-journée d'étude du 20 novembre 2014 « **Droit à l'oubli : du mythe à la réalité** » **et s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC) en qualité de :

- membre de soutien (personne morale) contribution: CHF 1'000.-/an au minimum
- membre ordinaire contribution: CHF 100.-/an
- membre étudiant ou doctorant contribution: CHF 25.-/an

*Nom

*Prénom

*Profession

*Société

Rue

Numéro

NP

*Ville

E-mail**

Tél. prof. / Mobile

/

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date

Signature

* ces éléments figureront sur la liste des participants insérée dans la documentation.

** sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Bulletin à découper et retourner, dûment complété, au

CEDIDAC

UNIL - Quartier Dorigny

Bâtiment Internef

1015 Lausanne

ou inscription sur notre site <http://www.unil.ch/cedidac>